

CONSEIL MUNICIPAL de MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT

SEANCE du mardi 07 juin 2022 à 20 heures

- Convocation du 02 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOURDIN Francis, Maire.

Etaient présents : Mr BOURDIN Francis, Mr PELLETIER Jean-Noël, Mr COURLET Jean-Luc, Mr FUSIER Nicolas, Mr GUINCHARD Jérémie, Mme BERTIN Marie, Mme BERTRAND Emmanuelle, Mr HINZE Dirk, Mr JACQUET Baptiste, Mme JONCOUR Magaly, Mr MINARY Fabian, Mr POURCHET Julien, Mr VUILLEMIN Marc.

Absent excusé : Mr NICOD Christian (pouvoir à Mr FUSIER Nicolas)
Mr POURCHET Emmanuel (pouvoir à Mr POURCHET Julien)

Secrétaire de séance : Conformément à l'article 1 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Mr MINARY Fabian, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du Compte-rendu du CM du 05 mai 2022
- 2 – Demandes d'urbanisme
- 3 – Travaux mur de soutènement – Validation du devis
- 4 – Travaux de voirie Chemin du Paradis – choix du prestataire
- 5 – Mise en place du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)
- 6 – Aliénation du chemin rural des Ricornes – Mise à l'enquête publique
- 7 – Demande d'implantation d'un Tiny House
- 8 – Adhésion au service de maintenance des installations d'éclairage public du SYDED
- 9 – Participation au Crédit Bibliothèque de l'Etat pour l'Ecole
- 10 – Achat d'une Action de la société BFC Mobilités pour le financement des transports de l'ASC
- 11 – Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15

1°) Approbation compte-rendu du CM du 05 mai 2022

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote du Conseil municipal (envoyé par mail le 09/05/2022) ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2°) Demandes d'urbanisme

Permis de Construire

- ❖ BAVEREL Romain – 3 rue de Pontarlier – 25650 Maisons du Bois-Lièvreumont, dépôt du dossier le 06/05/2022. La demande a pour objet la construction d'un garage accolé à la maison, située 3 rue de Pontarlier, sur la parcelle AC 17.

- ❖ FOURCAULT Mathieu – 2 Grande rue – 25650 Maisons du Bois-Lièvremon, dépôt du dossier le 30/05/2022. La demande a pour objet la construction d'un garage, situé 2 Grande rue, sur les parcelles AB 115/117/123/124/125/126.

Déclaration préalable

- ❖ BOLE Bernard – 2 rue Bellevue – 25650 Maisons du Bois-Lièvremon, dépôt du dossier le 05/05/2022. La demande a pour objet la pose d'une clôture.
- ❖ GAY Pascal – 8 rue Bellevue – 25650 Maisons du Bois Lièvremon, dépôt du dossier le 12/05/2022. La demande a pour objet le remplacement d'une fenêtre par une porte.
- ❖ VUILLEMIN René - 1 rue Bellevue – 25650 Maisons du Bois Lièvremon, dépôt du dossier le 20/05/2022. La demande a pour objet l'installation d'une pergola.
- ❖ ROUSSEL Claudine – 1 rue Augustin Fauconnet – 25650 Maisons du Bois Lièvremon, dépôt du dossier le 24/05/2022. La demande a pour objet le changement d'une porte d'entrée.
- ❖ GRUNENVALD Charline – 3 Grande rue – 25650 Maisons du Bois Lièvremon, dépôt du dossier le 30/05/2022. La demande a pour objet la pose de 2 vélux.
- ❖ VUILLEMIN René – 1 rue Bellevue – 25650 Maisons du Bois Lièvremon, dépôt du dossier le 02/06/2022. La demande a pour objet un ravalement de façade, pour la maison située 12 rue de la Vallée d'Ornans.

3°) Travaux Mur de soutènement – Validation du devis

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de réhabilitation du mur de soutènement de la chaussée situé Grande rue, une nouvelle demande de devis a été faite.

Un devis a été établi par l'entreprise JPP – Monsieur Hervé PATOZ, d'un montant total de 9 090.50 € HT – 10 908.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise JPP pour un montant total de 9 090.50 € HT – 10 908.60 € TTC
- AUTORISE Monsieur le maire à engager les travaux.

4°) Travaux de voirie Chemin du Paradis – Choix du prestataire

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux de restructuration et d'étanchéité de voirie du chemin rural du Paradis, des demandes de devis ont été faites à plusieurs entreprises.

Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offre

- Vermot TP pour un coût total de 95 070.25 € HT.
- SARL Chalons TP, pour un coût total de 99 430.60 € HT.

Une partie du chemin serait réalisé en enrobé, et une autre partie en enduit.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir l'entreprise Vermot TP pour la réalisation de ces travaux, pour un montant total de 95 070.25 € HT ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis et à engager les travaux ;
- SOLLICITE l'aide financière du Département du Doubs dans le cadre du contrat P@C ;
- SE PRONONCE sur le plan de financement suivant :
 - o Subvention (23 %) : 21 866.00 €
 - o Emprunt : 73 204.25 €

5°) Mise en place du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Suite à la réunion du SDAEP du 27 avril dernier, il a été proposé à la Commune, la réalisation d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux.

Ce PGSSE a pour objectif d'identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels, c'est-à-dire identifier les points critiques susceptibles d'affecter un système d'alimentation en eau potable (captage, traitement, stockage, distribution), dans le but de les prévenir et définir les mesures de contrôle nécessaires pour réduire voire éliminer ces risques.

La démarche doit s'intéresser aux équipements du système et à l'organisation des moyens humains affectés à son fonctionnement.

La nouvelle directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation rend les PGSSE obligatoires.

Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'une étude ponctuelle mais d'une démarche d'amélioration continue : la mise en oeuvre des actions préconisées sera progressive en fonction de leur degré d'urgence et des possibilités techniques et économiques de réalisation. La démarche devra être actualisée et enrichie périodiquement ou suite à des événements particuliers.

L'ARS peut apporter une aide financière à hauteur de 5 000.00 €.

L'Agence de l'Eau peut également participer à hauteur de 50 % du coût total de l'étude.

La Société ARTELIA propose ses services pour réaliser cette étude, pour un montant global d'honoraires de 10 800.00 € HT – 12 960.00 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de réaliser un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux ;
- DECIDE de retenir l'entreprise ARTELIA, pour la réalisation de cette étude, pour un montant d'honoraires de 10 800.00 € ;
- SOLLICITE l'aide financière de l'ARS et de l'Agence de l'Eau.

6°) Aliénation du Chemin rural des Ricornes – Mise à l'enquête publique

Monsieur le Maire explique que, suite à la demande de Monsieur POURCHET Jean-Michel – GAEC de la Ricorne, concernant l'achat d'un terrain, correspondant à un chemin rural,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2004 portant classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux,

Constatant que le terrain demandé est inscrit comme faisant partie un chemin rural,

Considérant que cette portion de chemin est en impasse, ne dessert que la propriété du demandeur et n'a plus d'utilité pour le public,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de procéder à l'enquête publique réglementaire nécessaire préalablement à une éventuelle vente.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

7°) Demande d'implantation d'un Tiny House

Monsieur le Maire explique que Monsieur POULAIN Jean-Baptiste a déposé une demande en Mairie, pour l'implantation d'une tiny house, en lieu et place de l'ancienne cabane de chasse, située sur la parcelle ZC 8 appartenant à Mme Lydie MOUGIN.

Cette tiny house serait implantée de manière pérenne, et destinée à la location.

La tiny house est une petite maison transportable, fixée sur une remorque pouvant être tractée par un véhicule.

3 panneaux solaires permettent l'alimentation nécessaire en électricité.

L'eau de pluie est récoltée dans un réservoir de 400 L, puis filtrée pour alimenter l'évier, le lavabo et la douche.

Les eaux usées sont filtrées par un système de phyto-épuration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de se renseigner davantage sur la réglementation de ces habitations avant de se prononcer, notamment en matière de déclarations à fournir à la commune.

8°) Adhésion au service de maintenance des installations d'éclairage public du SYDED

Le SYDED propose aux communes du Doubs un service dédié à la maintenance des installations d'éclairage public et au développement d'un inventaire cartographique géoréférencé.

Ce service se décompose de la sorte :

- A partir du 1^{er} janvier 2023 : maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public ;
- 2024-2025 : géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public ;
- A partir du 1^{er} janvier 2026 : gestion des DT DICT.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 20 € par an et par point lumineux pour l'année 2023 et sera revus chaque début d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas adhérer à ce service.

9°) Participation au crédit Bibliothèque de l'Etat pour l'Ecole

Chaque année, l'Etat décide d'offrir un crédit Bibliothèque à 3 écoles désignées sur le département. L'école de Maisons du Bois Lièvreumont a été choisie cette année, et peut bénéficier d'un crédit pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Il est demandé à la commune de participer à hauteur d'au moins 50 €.

La Commune participe actuellement à hauteur de 200 € en abonnements à « l'Ecole des Loisirs » pour l'achat de livres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que cette participation peut entrer dans le cadre du Crédit Bibliothèque.

10°) Achat d'une action de la société BFC Mobilités pour le financement des transports de l'ASC

L'ASC souhaite faire appeler à la société de transports BFC Mobilités, qui propose des prestations intéressantes, afin d'assurer les transports pour les différentes sorties scolaires.

Or, le statut juridique de cette compagnie impose de n'effectuer des prestations que pour les collectivités qui sont actionnaires de l'entreprise.

La collectivité qui souhaite devenir actionnaire pourra donc avancer les factures directement auprès de l'entreprise de transports, et les refacturer ensuite à l'Association.

Pour devenir actionnaire, la collectivité doit délibérer en faveur de l'achat d'1 ou plusieurs actions. Une action coûte 10 € pour une durée de validité à vie.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE d'acheter une action auprès de la société BFC Mobilités, pour un montant de 10 €, afin de devenir actionnaire de la société, et pouvoir financer les transports des sorties organisées par l'ASC, qui seront ensuite refacturées à l'association.

11) Questions diverses

- Il est soumis l'idée de mettre en place une déchetterie verte. Après délibération, le Conseil municipal pense que la Déchèterie déjà présente dans la commune, qui peut accueillir les déchets verts, est suffisante.
- La Communauté de Communes se propose de procéder à un achat groupé de tables de pique-nique – il nous est demandé quels sont nos besoins. Après délibération, le Conseil municipal décide de commander 5 tables de pique-nique.
- Inauguration du groupe scolaire et périscolaire d'Arçon – Samedi 25 juin à 11h00
- Elections législatives – 1^{er} tour : dimanche 12 juin 2022 – Ouverture du bureau de vote de 8h à 18h
- Prochaine réunion du Conseil municipal :
 - ✓ Jeudi 07 juillet 2022

La séance est levée à 22h45

Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance

- DCM n°20220607-01 – Travaux mur de soutènement – validation devis
- DCM n°20220607-02 – Travaux de voirie Chemin du Paradis – choix du Prestataire
- DCM n°20220607-03 – Mise en place du PGSSE
- DCM n°20220607-04 – Aliénation du chemin rural des Ricornes – Mise à l'enquête publique
- DCM n°20220607-05 – Adhésion au service de maintenance des installations d'éclairage public du SYDED
- DCM n°20220607-06 – Participation au Crédit Bilbiothèque de l'Etat pour l'Ecole
- DCM n°20220607-07 – Achat d'une action de la société BFC Mobilités pour le financement des transports de l'ASC

Le Secrétaire,
Fabian MINARY

Le Maire,
Francis BOURDIN

